

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE896

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A l'alinéa 33, substituer aux mots:"présent article", la référence:"II".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.